

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Portage foncier par l'EPF**  
**SMAF Auvergne pour la**  
**future Gendarmerie**

**SEANCE DU MARDI 14 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 7 mai 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Farida LAID, Francis ROUX, Serap ALP, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,  
Pierre SUREDA à Catherine PAPUT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pépa CAENEN

**PORTE FONCIER PAR L'EPF SMAF AUVERGNE DES PARCELLES CADASTREES ZL 84, 85, 86 ET 87 DANS LE CADRE DU PROJET DE LA FUTURE GENDARMERIE.**

- **Vu** le projet de construire de la Gendarmerie Nationale sur la commune de Thiers une nouvelle caserne afin de regrouper les brigades présentes sur THIERS ;
- **Vu** ce même projet inscrit dans la Convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain en date du 12 octobre 2018 ;
- **Vu** l'ensemble foncier identifié pour ce projet sis route des Rivières et aux Youardes cadastrés ZL 84 (10 720 m<sup>2</sup>), 85 (10 480 m<sup>2</sup>), 86 (4 860 m<sup>2</sup>) et 87 (4 810 m<sup>2</sup>) ;
- **Considérant** que conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF Smaf Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

Afin de lancer la mise en œuvre opérationnelle de ce projet de gendarmerie, il est nécessaire d'acquérir les parcelles ZL 84, 85, 86 et 87.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Smaf Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la Commune de THIERS ou toute personne publique désigné par elle.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par le service du Domaine ou à défaut par l'Observatoire foncier de l'EPF Smaf Auvergne.

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la commune et l'EPF Smaf Auvergne après approbation de cette acquisition par le conseil d'administration de l'Etablissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Farida LAID, Francis ROUX, Serap ALP, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC) :**

- **Décide** de confier le portage foncier des parcelles ZL 84, 85, 86 et 87 à l'EPF Smaf Auvergne ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention de portage et tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance



Pepa CAENEN

le Maire,



Stéphane RODIER